



Comment retirer une personne du bail de locatio

Par **ftitite**, le **06/04/2009** à **21:02**

Bonjour,

Avec mon ami nous avons loués un appartement donc il est a nos deux noms, comme on décide de se séparer lui veut se retirer du bail et moi je veux garder l'appartement. quelles sont les démarches à faire auprès de mon propriétaire pour qu'il se retire du bail ? exemple de lettre etc. ?

Le propriétaire peut'il refuser qu'il se retire du bail ?

Vous remerciant par avance.

Par **Upsilon**, le **07/04/2009** à **18:20**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

C'est à la seule volonté du propriétaire. Il peut tout à fait refuser de retirer votre ami du bail. En effet, sa présence sur le bail lui donne une garantie supplémentaire de paiement.

A mon avis, soit le propriétaire accepte (fort peu probable), soit vous devrez trouver une personne qui se portera caution de vos loyers (parents etc...) pour offrir à votre propriétaire une garantie équivalente.

Cordialement

Upsilon.

Par **ftitite**, le **07/04/2009** à **19:28**

bonsoir, merci pour votre réponse rapide auriez vous un exemple de lettre a adresser à mon propriétaire

cordialement

Par **Solaris**, le **07/04/2009** à **22:25**

Bonjour,
Upsilon je ne suis pas d'accord avec vous.

En tant que co-locataire, il peut donner congé que pour lui, à tout moment, et la démarche ne nécessite absolument pas l'approbation du propriétaire.

Par contre, si une clause de solidarité a été introduite dans le bail lors de la signature, votre ami sera susceptible d'être poursuivi pour le non paiement des loyers futurs même en ayant quitté les lieux.

Si aucune clause n'a été introduite, le congé le libèrera définitivement vis à vis du propriétaire.

La colocation est situation très défavorable pour le propriétaire, de ce point de vue là.

Par **ftitite**, le **07/04/2009** à **22:33**

donc il a juste a écrire un courrier en disant qu'il veut se retirer du bail?

Par **Solaris**, le **07/04/2009** à **22:38**

oui

Par **ftitite**, le **07/04/2009** à **22:39**

ok je vous remercie

Par **ftitite**, le **08/04/2009** à **19:17**

bonsoir, auriez vous un exemple de lettre par hasard?

Cordialement

Par **Solaris**, le **08/04/2009** à **21:41**

"NOM PRENOM ADRESSE

Mr BAILLEUR,

Je vous indique par la présente lettre que je vous donne congé pour le XX/XX/XXXX concernant le logement que j'occupe à ADRESSE , en vertu d'un bail en date du XX/XX/XXXX.

NOM, PRENOM DATE SIGNATURE."

Il convient de respecter un délai de préavis de trois mois.

Par **ftitite**, le **08/04/2009** à **21:49**

meme si je garde l'appartement il doit faire un préavis de 3 mois?

Par **sarah93190**, le **30/11/2014** à **22:14**

mon mari et moi somme tous les deux sur le bail mais je voudrais retirais mon nom du bail comment faire

Par **aliren27**, le **01/12/2014** à **06:09**

Bonjour Sarah 93190

commencer par dire "bonjour" et "Merci" ou "svp" et vous aurez plus de chance d'obtenir une réponse....

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **01/12/2014** à **06:24**

Bonjour, cela n'a aucune utilité puisque vous êtes marié puisque vous êtes solidaire des dettes de votre mari et que le logement est le domicile conjugal, cordialement

Par **lydia974**, le **01/10/2015** à **09:52**

Bonjour je vis actuellement dans un logement social j'ai 4 enfants je suis mère au foyer et j'ai décidé de rompre depuis 3 mois mon ex compagnon refuse de quitter l'appartement nous sommes pas mariés mais il a son nom sur le bail pouvez-vous m'indiquer quel type de lettre je dois formuler à mon bailleur afin qu'il enlève son nom du bail merci

Par **Lag0**, le **01/10/2015** à **10:02**

Bonjour,
Vous ne pouvez pas donner congé au bailleur au nom de votre co-titulaire, sauf à faire un faux en écriture !
Lui seul peut le faire...

Par **lydia974**, le **01/10/2015** à **10:08**

Merci pour votre réponse mon bailleur m'a dit d'écrire un courrier puis c'est eux qui vont décider qui doit quitter l'appartement avez-vous un type de lettre que je pourrais leur envoyer merci un faux en écriture c'est à dire? merci de votre réponse

Par **Lag0**, le **01/10/2015** à **11:12**

Il y aurait un faux en écriture si vous envoyiez, vous, une lettre de congé au nom de votre co-titulaire en signant à sa place. C'est ce que j'avais compris que vous vouliez faire...
Ce que vous a répondu le bailleur est une bêtise. Vous ne pouvez pas demander à ce que votre co-titulaire soit déchu de son bail.
En tant que co-titulaires, vous avez autant de droit l'un que l'autre sur ce logement.

Par **lydia974**, le **01/10/2015** à **11:26**

Ok merci pour vos réponses bonne journée

Par **cygnia**, le **09/03/2016** à **21:47**

Bonjour,

Je suis en colocation avec mon frere. Je souhaiterais enlever mon nom du bail pour ne laisser que celui de mon frere sans pour autant quitter l'appart. Nos garants sont nos parents. Est ce possible de remodeler le bail?
merci d'avance pour vos réponses!

Par **Lag0**, le **10/03/2016** à **06:52**

Bonjour cygnia,

Et quel est votre motif pour faire cela ? Pas une fraude aux allocations j'espère...

Par **cygnia**, le **10/03/2016** à **06:56**

Bonjour,

En fait concernant les allocs je n'y ai plus droit a partir de l'an prochain. En mettant au nom de mon frere nous aurions la meme somme deversée qu'à présent par la caf. Ce qui aiderait beaucoup nos parents. Est ce une fraude? Je l'entends bien pour des concubins qui ne peuvent pas faire cette demarche mais entre freres et soeurs aussi cela est considéré comme une fraude?

Par **morobar**, le **10/03/2016** à **07:07**

Bonjour,

C'est pareil.

La CAF, comme le fisc, consolide les revenus de toutes les personnes vivant à l'adresse. L'inceste n'étant pas un délit, frère et sœur, conjoints ou concubins même tarif.

Par **cygnia**, le **10/03/2016** à **07:19**

Je ne savais pas. Pourtant quand nous avons emmenagé, nous aurions pu décidé à le mettre que sous le nom de mon frère. Et j'aurais été hebergé par mon frère. A moins que cela aussi aurait été une fraude? Quelle différence cela fait-il?

Merci de m'éclairer.

Par **morobar**, le **10/03/2016** à **15:24**

C'est lors de la déclaration des revenus du "foyer" que la fraude aurait été établie, si votre frère n'inclue pas vos revenus.

Par **cygnia**, le **10/03/2016** à **19:40**

Ok j'ai tout compris. Merci morobar pour vos explications!

Par **Emylola**, le **01/07/2019** à **21:42**

Bonjour alors je vous explique mon conjoint me bats plusieurs fois j'ai été porter plainte au commissariat une fois il est parti 3 semaines j'étais trop contente et quand je me suis absentée il est revenu en prétextant qu'il était sur le bail et qu'il ne partira pas mais le pire c'est qu'il me menace à chaque fois de mort que faire pour qu'il soit parti du bail car lui ne veut pas signer merci beaucoup du renseignement

Par **Stany**, le **11/08/2019** à **23:18**

Bonjour J'ai un souci mon compagnon et moi somme séparé nous avons un enfant de 3 ans il as fait ls impayés de loyer je me trouve à payer le loyer maintenant toute seule et la dette mais jaimerais qui parte il vx pas partir il paye rien comment faire ? L'affaire est déjà chez le juge on as rdv le 20 septembre j'ai tte l'es preuve ke je lui fesaien ls virement de la moitié du loyer alors kil ne payaient pas la dette s'élevait à 9mille€ j'ai payer il reste plus ke 6mille même son parking il paye pas eske a votre avis le juge px l'expulsé lui ?vue kil ke paye rien et en plus de sa il me bat

Par **Nini86**, le **22/09/2019** à **21:25**

Bonjour,
Avec mon conjoint nous sommes locataire d une maison mais je souhaite me séparer et partir, comment faire pour retirer mon nom du bail? Mais il n a pas assez de moyen pour payer le loyer est ce que les propriétaires pourraient refuser de retirer mon nom dans ce cas? Merci

Par **Lag0**, le **23/09/2019** à **06:42**

Bonjour,

Vous employez le terme conjoint ce qui suppose que vous êtes mariés. Est-ce bien le cas ?

Par **Nini86**, le **23/09/2019** à **10:17**

Bonjour,
Non ni marié ni PACS désolé je me suis mal exprimée

Par **Lag0**, le **23/09/2019** à **13:19**

Vous avez donc un bail à plusieurs preneurs (bail de colocation).

Chaque preneur peut donner congé quand il le souhaite. Passé la durée de son préavis, il n'est alors plus locataire en titre. Le bail se poursuit alors automatiquement et aux mêmes conditions avec le preneur qui n'a pas donné congé. Si une clause de solidarité existe au bail, le preneur sortant reste solidaire en cas d'impayé du locataire en titre jusqu'au renouvellement suivant du bail ou au maximum pour une période de 6 mois.

Donc, si vous donnez congé, le bail se poursuivra avec votre ex-concubin si lui ne donne pas congé. S'il n'a pas les moyens de payer le loyer, il devrait donner congé en même temps que vous. Sinon, s'il reste et ne paie pas le loyer, si une clause de solidarité existe au bail, vous pourriez être appelée à payer pour lui (comme une caution) au maximum pour 6 mois. S'il n'y a pas de clause de solidarité, vous n'êtes pas concernée par ce qu'il adviendra après le terme de votre préavis.

Par **Nini86**, le **23/09/2019** à **14:36**

Super merci beaucoup pour votre réponse!!
Bonne journée

Par **Claudia\$\$**, le **13/02/2021** à **14:48**

Bonjour

Vous pourriez m'aider s'il vous plaît ?

Je suis mariée, depuis moi de août j'ai fait les démarches pour le divorce, aujourd'hui je souhaiterais retirer le nom de mon mari de baille ,je sais pas comment faire ,il refuse de sortir de l appartement parce que son nom est aussi sur le baille .

Comment je fais s'il vous plaît?

merci beaucoup

Par **ravenhs**, le **13/02/2021** à **15:17**

Bonjour,

Dans le cadre du divorce, le juge attribuera au titre des mesures provisoires la jouissance du domicile conjugal à l'un ou l'autre des époux et si cela vous est attribué vous pourrez le contraindre à partir. Tant que le JAF ne vous a pas attribué la jouissance vous ne pouvez pas le contraindre à partir. Voyez avec votre avocat.

Cordialement

Par **AgatheNinah279**, le **26/05/2023** à **22:48**

Bonsoir, mon père est malheureusement tombé amoureux d'une femme avec de mauvaises intentions, effectivement maintenant qu'elle est sur le bail en cotiulaire, elle pousse à bout mon père pour qu'il parte et qu'elle garde la maison, elle avait tout prévu depuis le début juste pour garder la maison, y a-t-il quelque chose à faire? Où on la laisse jouer son petit manège et prendre la maison dans laquelle nous vivons depuis plus de 8ans et elle à peine 4 mois?...